*** Découverte d'imprimerie.—M. Tschulick, de Bohême, jeune homme de 26 ans, vient d'inventer une machine à forme de clavier qui a 21 touches divisées en deux séries l'une de 61 touches et l'autre de 60, au moyen de la quelle on peut assembler dans une minute 360 lettres, soit 21,600 par heure, tandis que le compositeur le plus exercé n'arrive qu'à 2,000 lettres au plus. Le nombre des touches peut être augmenté à l'infini. Plusieurs essais ont eu lieu à l'imprimerie impériale du Vienne et ont parfaitement réussi.

*** Durée moyenne de la vie.—Au 16e siècle, la durée moyenne de la vie humaine, n'était que de 18 ans 6 mois; au 17e que 23 ans 4 mois; dans la 1re moitié du 18e, que de 32 ans 8 mois; dans la seconde moitié que de 33 ans 7 mois; de 1801 à 1815, de 38 ans 6 mois; de 1815 à 1826, de 28 ans 10 mois. Aujourd'hui que nous n'avons ni pestes, ni guerre, la moyenne de la vie de l'homme est d'environ 40 ans.

La galanterie moderne.—Vendredi dernier, cinq ou six gentlemen ont été arrêtés à Philadelphie, pour avoir battu les dames leurs épouses. Ils allegueront probablement pour leur défense l'ancien proverbe, "qui aime bien, châtie bien."

*** Lit musical.—Les journaux étrangers parlent d'une invention assez curieuse qui vient d'être faite en Allemagne. C'est un lit musical sur lequel l'homme le plus fatigué n'est pas plutôt couché qu'il se trouve en quelque sorte transporté dans un véritable Elysée. Ce lit, inventé par un ouvrier de Bohême, est construit de telle manière qu'à l'aide d'un mécanisme caché, la pression du corps sur le lit fait aussitôt entendre un délicieux motif d'Aubor, qui dure assez long-tems pour procurer un doux sommeil à la personne la moins disposée à dormir. A la tête du lit un cadran où on place l'aiguille sur l'heure à laquelle on désire se réveiller, et à l'heure indiquée le lit joue une marche de Spontini, avec tambours et cymbales, qui fait un bruit capable de réveiller la *Belle au bois dormant* elle-meme. Ce lit sera donc une invention précieuse aussi bien pour ceux qui ont le sommeil difficile que pour ceux qui dorment trop bien. Il faut espérer qu'avant peu les amateurs en trouveront chez tous les ébénistes et fabricans de meubles.

*** Eglise flottante.—On vient de lancer dans un port d'Angleterre une église flottante tout en fer, construite dans les ateliers de MM. Reid et compagnie. Rien de plus curieux que l'architecture de ce navire d'une nouvelle espèce. Il est plat en dessous, au lieu de se terminer en quille comme un navire ordinaire; le côté de la poupe est tout-a-fait carré, la proue a la forme ordinaire. Sa longueur totale est de 23 mètres 70 cent., sa largeur de 7 mètres. Au centre de la salle de l'église se trouve le pupitre du prêtre, couvert de velours. La hauteur de la salle est de 5 mètres 20 cent., et au milieu du toit se trouvent trois fenêtres en forme de coupole, destinées à éclairer l'intérieur de l'église. De chaque côté de la poupe du milieu sont placées les entrées des galeries, qui sont soutenues par huit fortes colonnes de fer. Un nombre égal de colonnes soutiennent le toit de l'édifice. On n'a pas encore mis de bancs et de chaises, et l'on n'en placera pas tant que l'église ne sera pas rendue à sa destination. Un espace de 6 mètres sur 2 mètres 50 c., a été réservé derrière le pupitre pour y former une sacristie. En avant des portes d'entrée, et à partir du bord du navire, on a ménagé un espace de près de deux mètres, pour que les fidèles ne soient pas obligés d'entrer immédiatement dans l'église, en arrivant à bord du navire. On ne connait pas encore au juste la destination de cette église, qui pourra facilement contenir 700 personnes.

BOTANIQUE.

No. 7.

L'Érable.

Quelques personnes en voyant un botaniste s'occuper à chercher minutieusement avec le microscope, les organes d'une fleur, et a en disséquer avec soin toutes les parties, peuvent peut être penser, que l'on ne s'occupe en botanique que des herbes ou arbrisseaux, dont on peut se procurer les fleurs avec facilité, et que l'on y pense à peine à ces majestueux arbres qui ornent nos forêts. Qu'elles se détrompent, car cette science embrasse tous les végétaux depuis le Cèdre du Liban jusqu'à la plus simple des moissisures, et nous apprend à les apprécier tous, suivant les propriétés qu'ils possèdent, afin que nous leur portions les soins et les attentions qu'ils méritent. Car en effet les végetaux petits et grands, brillants ou obscurs ont chacun leur utilité et leurs propriétés; et les plus petits, assez souvent, ne sont pas ceux qui en renferment le moins. C'est ce que l'immortel chantre, de l'homme des champs a si bien exprimé dans les vers suivants.

Les plus humbles tribus, le peuple immense d'herbes
Qu'enfleur- l'ignorant de ses regards superbes
N'ont-ils pas leur beauté et leurs bienfait divers?
Le même dieu créa la mousse et l'Univers.
De leurs secrets pouvoirs connaissez les mystères
Leurs utiles vertus, leurs poisons salutaires.

L'homme des champs. Chant 3e.

Le botaniste donc, s'occupe de tous les végétaux et parce qu'il a étudié l'organisation d'un arbre, comme celle de la plus petite plante qu'il connait leurs habitudes, et sait qu'ils sont sujets comme nous à des maladies et à la mort, que peuvent leur causer les mauvais traitements qu'on leur ferait souffrir, il prendra un égal interêt pour le petit comme pour le grand et verra toujours avec peine, par exemple, les cinq ou six entailles que l'on fait malheureusement trop souvent dans nos campagnes, à ce bel individu du règne végétal, l'érable à sucre, dans la vue d'en tirer plus de liqueur; Il fera alors observer que ces entailles ne peuvent qu'épuiser l'arbre en peu de temps, et il conseillera avec Valmont Bomard, "lorsqu'on veut conserver ces arbres, " de ne leur faire qu'une seule entailie, car si " on en fait quatre ou cinq dans la vue d'en " tirer une plus grande quantité de liqueur, alors " les arbres dépérissent et les années suivantes " on en retire bien moins de profit."

La botanique nous enseigne donc qu'il est de notre interêt de ménager un arbre qui nous procure tant de ressources dans les arts et le commerce et de jouissances dans nos fêtes par l'ornement que nous procure son joli feuillage.

Cet intéressant et précieux arbre de notre pays qui semble maintenant s'entrelacer dans tout ce qu'il y a de canadien, mérite plus que jamais notre reconnaissance et nos soins, et quelques mots sur ce bel individu qu'on peut appeller un des princes du règne végétal, ne pourront que tendre à nous le faire apprécier d'avantage et nous engager à le cultiver avec toute l'attention convenable à sa conservation.

L'érable à sucre, Acer Saccharinum de Sinnée, qui le range dans la classe, polygamie monoécie, et que Eaton dans son manuel, met dans la huitième classe, premier ordre, *octandrie monogynie*, est sans contredit un de nos plus beaux arbres, il s'élève dans nos forêts à la hauteur de cinquante pieds; il est naturel au Canada et à la Pensylvanie. Un soleil brulant lui est contraire; son bois est fort estimé des menuisiers et il est le meilleur bois de chauffage que l'on ait en ce pays. Son feuillage est très gai et prend en automne une belle teinte pourpre qui frappe toujours l'étranger voyageur. A ses fleures jaunâtres, en Corymbe, succèdent des fruits ailés. La liqueur sucrée que fournit cet arbre, nous le rend bien précieux et c'est l'espèce dont nous parlons qui en fournit le plus abondamment. Nous l'employons aux mêmes usages que le sucre de canne et surtout comme remede adoucissant et pectoral.

On le raffine et alors il ne diffère du sucre de canne ni par l'aspect ni par le goût. Je reviendrai sur cet intéressant végétal, je ne m'arrête ici, Mr. l'éditeur, que pour vous faire part des idées que cet arbre a suggérées à un français de mes amis, le jour de la St. Jean Baptiste: " La " gaieté du feuillage de l'érable, disait-il, me rap- " pelle le caractère gai et enjoué du Canadien, " dans toutes les circonstances de la vie; dans " ses pénibles voyages, dans les durs travaux " de la campagne; un mot, une chanson, lui " fait oublier ses fatigues et ses peines.

" La douceur du suc de l'érable, qui cependant vient à la longue à s'aigrir au point de " devenir vinaigre, si on l'abandonne à un so- " leil ardent, ressemble au sang canadien qui " est naturellement doux et bon, mais qu'il ne " faut pas laisser trop longtemps à l'ardeur de " l'injustice, si on ne veut pas qu'il s'aigrisse et " perde ses bonnes qualités.

" Enfin le canadien, placé comme l'érable, " dans des circonstances favorables, est suscep- " tible comme cet arbre de devenir grand et " fort."

D....

CORRESPONDANCES.

AU BARREAU DE MONTRÉAL.

Depuis longtemps on se plaint de ce que le barreau comme corps, perd cette influence qu'il possédait autrefois et qu'il aurait encore aujourd'hui, si un peu plus d'esprit de corps existait dans les membres individuellement, et si l'impulsion vers cet objet désiré était donnée et nourrie par ceux que l'âge et les talents mettent à bon droit à la tête du barreau. Je regrette d'avoir à faire ici un reproche; mais je ne puis pas hésiter; l'apathie et l'indifférence de ceux, qui pourraient coopérer efficacement à acquérir de nouveau pour ce corps le plus élevé de la société, l'influence à laquelle il a droit de prétendre, sont les premieres causes de cette abaissement du barreau aux yeux du public. En effet, depuis quelques années, comment est suivie la loi qui regle l'admission au barreau? Quelle précaution prend-on pour s'assurer du caractere moral ainsi que des connaissances classiques de l'aspirant? et ce sont là pourtant des qualités essentielles chez l'avocat. Est ce que le désir seul d'étudier cette profession et la signature d'un brevet doivent être comptés pour preuves suffisantes de l'aptitude du candidat? l'expérience n'a déjà que trop démontré combien d'abus sont nés de l'omission d'un examen préparatoire à l'admission de l'étude de la loi. On aurait pu facilement remédier aux conséquences de ce manque d'examen, si la loi eut été suivie dans son esprit comme dans sa lettre, mais encore ici l'apathie du barreau a donné force à un abus non moindre que le premier et dont les conséquences pesent plus directement sur lui comme corps. Le statut provincial exige de celui qui désire être admis à la pratique de la loi, qu'il soit sous brevet et suive sous un avocat pratiquant une clérieature *régulière et continuelle* pendant cinq ans, (quatre s'il a fait un cours d'étude dans certains colléges,) qu'il subisse un examen devant deux juges, cet examen devant être conduit par les premiers et les plus habiles avocats du barreau; là dessus les juges certifient que le candidat doit être admis tant sous le rapport de capacité que de caractere. Cette disposition de la loi est elle suivie? la négative n'est pas douteuse. Par un certain esprit de libéralité mal placé, on s'est étudié d'un côté à rendre la loi nulle, en feignt de l'examen une simple formalité, et de l'autre en considérant aussi, comme pure formalité la clause du statut qui exige un brevet accompagnée d'une clérieature continuelle et régulière de cinq ans. Mon but n'est pas ici de démontrer combien est faux ce prétendu esprit de libéralité dans le premier cas et qu'il vaudrait beaucoup mieux y substituer l'esprit de corps qui tend à faire regner les vrais sentiments de libéralité et d'honneur qui doivent distinguer en tout tems l'avocat, mais seulement d'attirer particulièrement l'attention du barreau sur les abus croissants qui découlent de l'interprétation donnée à la loi dans le second cas. Je suis qu'il se rencontre de grands talents à qui l'étude d'une couple d'années peut donner plus de connaissances qu'à d'autres celle d'un plus grand nombre d'années, et si je dois juger par certains examens brillants annoncés dans quelques journaux, les grands talents forts de leur pouvoir auraient agi sur ce principe; mais comme l'on peut se tromper sur ces talents brillants, la loi n'a pas voulu faire de distinction, elle a exigé cinq ans d'étude regulieres et continuelles de tous indistinctement, elle y a soumis le génie et la médiocreté. Et n'ai-je pas raison de parler d'abus croissants, quand je me rappelle qu'hier on a lu en cour une commission d'avocat donnée à un officier public, qu'on ne vit jamais fréquenter nos cours de justice comme étudiant et qui n'a pu suivre cette clérieature regulière et continuelle de quatre ans, exigée du candidat lorsqu'il a fait des études classiques. N'est-il pas en effet notoire, qu'en mil huit cent quarante-et-un, il occupait à Kingston le même emploi qu'il occupe encore ici, et qu'il continuera d'y résider et de remplir les devoirs de cette charge honorable et surtout bien rétribuée jusqu'en mai mil huit cent quarante-quatre, époque de la translation du siége du gouvernement à Montréal, or comment a-t-il suivi cette clérieature régulière et continuelle sous un avocat pratiquant, lorsqu'il résidait à Kingston et que son patron était à Montréal! Comment l'a-t-il fait aussi depuis sa résidence à Montréal, lorsque les devoirs de son emploi requierent sa présence continuelle et journaliere dans un bureau public? Il faut qu'il y ait un grand vice dans le mode de publicité des examens des candidats, car je ne puis croire que le barreau s'il en eût été informé eût, sans aucune objection, souffert que l'on admit au barreau une personne qui n'y avait aucun droit. Je cite avec regret cet exemple, car je dois dire si on ne peut accorder à ce monsieur le titre justement acquis d'avocat, du moins lui donnerai-je celui d'homme de talent et de gentilhomme; il a est acquis sous ces rapports beaucoup de considération et je ne pense nullement que son parchemin ne l'élève tout à coup à un dégré supérieur dans la société. Mais la loi a été violée, une injustice criante a été commise envers messieurs les étudiants en droit, dont plusieurs avec le travail et leurs études journalières et continuelles, consomment très souvent un modique patrimoine, sacrifié à l'espoir de pouvoir un jour acquérir une position respectable et aisée par l'exercice d'une noble profession. Le barreau ne doit nullement prendre en considération l'individu, mais le principe. Il se doit à lui-même et aux étudiants de faire voir que le tems n'est pas encore arrivé où il suffira pour être avocat d'avoir un parchemin n'importe comment. Si j'ai cité le cas ci-dessus, c'est que tout ce que je dis est de notoriété publique, aussi a-t-on remarqué l'étonnement d'un grand nombre des messieurs du barreau à la lecture de cette commission et si l'on excepte quelques robes de soie le salut de confrère a été bien rare. L'abus est tellement senti maintenant, qu'il amènera des démarches de la part du barreau pour y mettre fin et j'ai lieu d'espérer qu'une assemblée du corps sera convoquée par le doyen avant long-tems. Une procédure pour faire révoquer une commission obtenue sous de semblables circonstances aurait un entier succes. Que le barreau agisse ainsi, alors vous n'entendrez plus dire que tel commis marchand, tel écrivain dans un bureau public sont clercs avocat, que bientôt l'on nous donnera pour confrère un huissier. Et si en principe on a décidé depuis quelques années que des éditeurs de journaux, des officiers publics, des employés de bureaux publics aux quels leurs occupations journalières n'ont pu permettre de suivre une clérieature reguliere selon la loi, avaient droit à leur commission d'avocat, parce qu'ils étaient sous brevet, comment pourra-t-on refuser à cet huissier le certificat qu'on a donné aux autres? La loi ne parle nullement de la position dans la société du candidat, elle ne fait pas de distinction entre le patrivien et le plébeien, entre un assistant secrétaire et un huissieur, elle exige une clérieature *régulière*, de bonnes mœurs, des connaissances légales et classiques, or tout cela peut se rencontrer dans l'individu le plus humble. Je ne prétends pas par là approuver les prétentions de cet huissier, mais faire voir que le barreau devrait se montrer conséquent, n'agir que d'après les principes et ne pas faire ces distinctions de position dans la société; que l'on dise que l'huissier qui a exercé comme tel n'a pu suivre en même tems une clérieature régulière, j'y souscris.

J'avouerai que les parchemins en Canada sont parfois miraculeux. L'an dernier je vis un notaire annoncé comme commissionné, dans la *Gazette Officielle*, depuis il a exercé comme notaire et voila que tout à coup cette même gazette officielle à peu près un an après m'annonce qu'il n'est plus notaire, mais qu'il est avocat etc., etc., on annulle la premiere commission et on lui en donne une autre d'avocat, de par quelle loi ou droit, c'est plus que je puis dire. Moi qui suis un peu crédule je m'attends avant le lapse d'une autre année de voir cette derniere commission révoquée et une de juge peut-être substituée à cette dernière.

Je regrette de ne pouvoir donner au sujet qui m'occupe actuellement le tems qu'il mérite, je pourrais présenter d'autres raisons qui feraient sentir la nécessité d'adopter sans délai des démarches pour faire disparaitre les abus que j'ai signalés. J'ose espérer que j'attirerai l'attention du barreau et que l'on répondra à mon appel. Pourquoi ne formerait-on pas une association volontaire en attendant que l'on obtienne du parlement un acte d'incorporation. Que l'on adopte les démarches nécessaires pour faire annuller certaines commissions d'avocat obtenues sans droit quelconque et tout reviendra à l'ordre naturel, et le barreau gardera la position élevée qu'il doit avoir comme corps. Pourquoi n'exige-t-on ici, comme à Québec, outre le certificat du patron, un affidavit spécial que toutes les dispositions, de la loi ont été remplies de bonne foi? pourquoi l'avis de l'intention du candidat de se présenter pour être admis au barreau, n'est-il pas affiché au greffe pendant huit jours? en devrait aussi exiger que les examinateurs fussent les premiers et les plus anciens avocats du barreau. Le barreau de Québec formé en association, voit à ce que personne ne soit admis à l'examen sans avoir été satisfait que l'aspirant a fait une clérieature régulière et n'a rien de reprochable dans son caractere et le résultat de leurs démarches a eu jusqu'ici un bon effet. Plusieurs aspirants rejettés peuvent dire que l'association quoique non établie en vertu d'une loi, n'en a pas moins de pouvoir. Pourquoi le barreau de Montréal ne ferait-il pas la même chose?

UN AVOCAT.

Montréal 4 Août, 1846.

Examen solemnel des élèves du couvent du St. Nom de Jésus-Marie, de Longueuil.

Mr. L'Editeur.

L'éducation fait des progrès rapides depuis quelque années en Canada; grâce aux efforts constans du clergé réunis à ceux du peuple et de la législature, les établissemens d'éducation sont à l'ordre du jour Sans parler de l'ancienne institution des dames de la congrégation toujours justement appréciée, ni de la maison croissante des dames du Sacré-cœur, je me bornerai, car je n'entends parler ici que de nos jeunes personnes du sexe, à l'établissement tout nouveau bien que déja en progrès des sœurs du St. nom de Jésus-Marie, établie au village de Longueuil. Le public ignore peut-être l'existence de cette si excellente institution. Qu'il me suffise de dire qu'elle est une émanation ou mieux une création de l'ordre des oblats de l'immaculée conception, qui eux ont produit dans tous le pays des bords du Saguenay à la Rivière Rouge les plus heureux effets dans l'ordre de la religion et de la morale.

Elle fut bien philantrophique l'idée qui a suscité l'institution des sœurs du St. nom de Jésus-Marie, dont la vie est toute de dévouement à l'éducation de la jeunesse; celles-ci prenant la jeune fille dès sa tendre enfance, la forment, l'élèvent, la grandissent et la préparent à jouer le rôle élevé de la femme forte de l'évangile. J'ai vu de mes yeux la manière soignée avec laquelle on cultive cette jeune plante et j'ai pu l'apprécier. Mais sans m'arrêter aux détails d'éducation que l'on donne aux éleves de la communauté de Longueuil, actuellement composée de vingt-quatre membres en y comprenant les postulantes, je me bornerai à rapporter succinctement l'examen solemnel qu'elles ont subi le 30 du mois dernier; Car il m'a été donné de suivre leurs exercises littéraires publics. Jeudi à 10 heures, temps fixé pour l'ouverture des séances, il y avait affluence aux avenues de la maison; affluence du peuple avide de voir, d'entendre et d'admirer cette intéressante jeunesse, qui donne si bien à espérer de son avenir; affluence du clergé, puisque son digne chef monseigneur de Montréal arrivait accompagné de 30 curés de son diocèse, directeurs, professeurs etc., tous éminemment dévoués à la cause sacrée de l'éducation; la salle était donc encombrée malgré une pluie battante; car comme les ombres dans le tableau, la contradiction relève par fois la scène. La séance s'ouvrit par l'exécution d'un concert mélodieux donné par les élèves sous la conduite d'un des R. péres oblats et de Monsieur Bersinger; la vous voyiez 130 élèves y comprises 70 pensionnaires, vêtus d'un costume riche quoique modeste, toutes portant la robe blanche avec l'écarpe de soie ou satin bleu-ciel sur l'épaule. L'uniformité offrait un coup d'œil magique. Je ne parlerai pas de la délicatesse ni de l'élégance des décorations, c'est assez dire qu'elles furent en harmonie avec les concerts qui se renouvelaient de demi-heure en demi-heure dans les deux séances; et les accents des voix de douze jeunes filles se mariaient admirablement avec les tons prononcés d'un piano touché par l'une d'elles

Les exercices successifs ont été la lecture avec analyse dans les deux langues, la géographie dans ses diverses parties avec l'usage du Globe, l'arithmétique, la géométrie pratique, le dessein linéaire, l'histoire du Canada, celles de France et d'Angleterre l'histoire sacrée et profane, et la mythologie; sur toutes ces branches les élèves ont répondu avec autant de grâce que d'aplomb: puis ont été passés de main en main les cahiers d'écriture, d'arithmetique, de dessin dont le public a admiré plusieurs esquisses, de tenue des livres en parties simples et doubles; il était facile de voir l'activité et l'intelligence qui avaient guidé les jeunes élèves dans l'opération de leurs devoirs respectifs; enfin après une variété d'exercices entremêlés de fables, de chansons françaises, anglaises, et italiennes, de charmantes petites pièces comiques dans les deux langues, a paru le manifique drame de la religion consolatrice et triomphante du malheur. C'est une jeune fille de 17 ans qui vient de perdre sa mère (ce rôle fut d'autant mieux exécuté de la part de la jeune actrice qu'elle a perdu depuis peu d'années son père et sa mère et reste orpheline) si jeune encore elle devient mère par adoption de deux sœurs, dont l'une n'a que quatre ans et l'autre six; elle n'a plus de parents au monde, qu'une vieille tante que l'avarice rend plus froide que l'or qu'elle palpe.

Celle-ci n'a qu'une idée fixe, son *biau* moulin et le revenu qu'elle en tire; toutefois elle consent par pitié à jeter du pain à la petite famille orpheline, durant quelques jours, encore la gourmande-t-elle dans son humeur acariâtre et jalouse. La jeune fille éplorée lève les mains au ciel, ses yeux sont baignés de larmes, ses vœux sont ardents, sa prière fervente bien que ses sanglots étouffent parfois ses paroles: " O religion sainte," s'écrie-t-elle, " viens à mon secours, ouvre-moi ton bras tutélaire, mes sœurs vont-elles mourir, moi aussi *je mourrai de douleur, de désespoir. A moi, o religion,* refuge des malheureux, consolatrice des affligés, protectrice des orphelines!!!" Elle dit, s'assied.... et pleure.... un moment de silence magique.... le rideau tombe... les esprits sont dans l'attente... Voilà que tout à coup, le rideau se leve, et comme par enchantement, se dessinent au fond du théâtre comme quatre magnifiques ombres autant de jeunes filles somptueusement vêtues, et parfaitement en harmonie avec les grandes vertus qu'elles personnifient, c'est la religion et ses trois inséparables compagnes, la foi, l'espérance et la charité. Un changement soudain s'opère dans l'esprit et le cœur de la jeune fille de craintive qu'elle était elle devient confiante, courageuse, entreprenante. La scène change: voici qu'une princesse pieuse et charitable cherche de petites orphelines qu'elle veut élever comme sa propre famille. Elle les trouve dans les tendres sœurs de la jeune D***. Elle les réclame, celle-ci les lui confie, son abandon est sublime, elle voit là l'œuvre de la religion, elle en remercie le ciel... les petites filles partent avec leur bienfaitrice.... Elles pleurent, mais de joie, elles ont retrouvée une autre maman bonne comme la première; alors tous se réjouissent et les enfans rayonnants de joie, et la belle aînée heureuse du bonheur de ses sœurs, et la dame qui va faire du bien en mère dévouée, et puis.... certes, la vieille tante Catton sans inquiétude va jouir tout à l'aise du revenu de son *biau* moulin.... enfin tous les assistans qui expriment leur enthousiaste satisfaction par un tonnerre d'applaudissements!!!

S'il m'est permis de le dire j'ai assisté quelquefois à des scènes où l'artiste se montrait digne de tout son talent, eh bien je dois le dire, jamais je n'éprouvai de plaisir plus pur, d'émotions plus vive, des sensations plus douces qu'à l'audition et à la vue de cette délicieuse petite scène ou la fiction jouait la vérité à merveille... Ensuite eut lieu la distribution des prix où comme de coutume le mérite fut couronné. Alors monseigneur fit une touchante allocution d'abord à l'intéressante jeunesse qu'il complimenta fort délicatement, puis au digne curé de Longueuil qui par de constans sacrifices consolide l'établissement des dames du St. Nom de Jésus-Marie, puis au peuple de Longueuil qui coopère avec chaleur au soutien de l'institution, puis aux parens en général qui confient l'éducation de leurs jeunes filles à la sollicitude de nos dignes religieuses.

" Qu'ai-je besoin, dit le prélat, de vous entretenir plus longtemps; ce que vous avez entendu, ce que vous voyez encore parle éloquemment à votre esprit et à votre cœur. Et les couronnes qui ceignent le front de vos enfans, et la joie rayonnante de leur visage et cet air de modestie qui vous charme, disent bien haut les principes qu'on leur inculque dans cette maison."

Ensuite le public a été admis à visiter les charmants petits objets, ouvrages des élèves, mille curiosités dont on a fait un bazar.

L'on eut dit un magasin de dames déployant avec grâce leurs magnifiques corbeilles de fleurs. Mais il ne faut pas oublier un superbe fromage, orgueuilleux d'avoisiner les fashionables élégantes du bazar, fait de la main de trois jeunes élèves; je vous assure qu'il n'a pas eu à reprocher l'indifférence des gourmets; je ne dois pas oublier de dire que dans cette maison l'art culinaire fait partie de l'instruction.

Enfin le lendemain matin toute nos lauréates ont été déposer leurs couronnes aux pieds de la statue de la Ste. Vierge, et après une prière fervente de leur part à la reine des vierges, elles se sont donné et à leurs dignes maitresses l'adieu touchant du départ.

. . . . . .

Public éclairé, si ce récit vous parait chargé, permettez que je hasarde un avis: dans un mois, lors de la rentrée des classes de la maison de Longueuil, faites l'agréable traversée de la ville au village.... puis venez et voyez—*veni et vide.*

Longueuil, 2 août 1846. F. X. V.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 4 AOUT, 1846.

Le dernier article du Courrier des Etats-Unis sur les affaires du Canada.

Le *Courrier des Etats-Unis* a publié, il y a quelque temps, un article sur le *présent et l'avenir du canada*, qui a fait sensation dans la province. Tous les hommes bien pensant ont apprécié la hauteur des vues de l'habile rédacteur du *Courrier*, et ont surtout applaudi aux sentiments de sympathie et aux espérances exprimées dans cette page éloquente sur l'avenir de notre jeune pays.

Sans attendre de commotions violentes la séparation du Canada de l'Angleterre, il est facile de la voir venir par la seule force du temps et des choses et surtout par la puissance de ce courant démocratique, qui dans son irrésistible impétuosité, semble devoir embrasser toute l'étendue de l'amérique du Nord. Certes, il faudrait être aveugle pour ne pas voir les idées démocratiques, qui s'infiltrent tous les jours dans nos mœurs, nos usages et nos institutions; et la race *anglo-saxonne* qui nous entoure, malgré ses protestations de loyauté et d'attachement à la mère patrie, a pris dans ces derniers temps des allures républicaines, qui prouvent toute la vérité de nos assertions.

D'ailleurs peut-on nous faire un crime, aujourd'hui que l'angleterre nous abandonne, sans protection et sans appui, peut-on nous faire un crime de désirer l'indépendance du canada, afin que nos forêts, nos grands lacs et nos rivières soient ouvertes à toutes les nations, afin que la prospérité de notre pays ne soit pas en arrière de celle de nos voisins, afin que nous avancions comme eux dans cette nouvelle voie de civilization ouverte aux peuples modernes. C'est une loi de la nature qui nous pousse vers la séparation; la tutelle ne peut avoir qu'un temps; un peuple arrive à sa majorité comme un homme; l'angleterre le sait bien; ses hommes d'état le comprennent parfaitement. M. Gladstone ne vient-il pas de nous dire que l'angleterre à ses intérêts, et qu'elle n'en sacrifiera pas la moindre partie pour ses colonies qui doivent avoir les leurs. La presse anglaise du canada ne vient elle pas, elle aussi, dans son anxieuse inquiétude sur le sort sort de cette province de jeter à la face du gouvernement métropolitain, un cri unanime de *regret de voir les derniers liens qui nous tiennent à* l'angleterre, brisés et détruits sans retour?

A l'époque où nous sommes, l'article du *Courrier des E. U.* sur le *Présent et l'avenir du Canada* avait trop d'actualité et d'intérêt pour ne pas occuper l'attention publique: la presse française du Canada le reproduisit, en tenant compte à l'auteur des vœux et des sentiments, qu'il exprimait à notre égard. Un seul journal le *Canadien* de Québec trouva fort mal les brillantes espérances que le *Courrier* nous promet pour l'avenir. Fidèle à sa tâche de dénigrement de ses compatriotes, le *Canadien* ne veut plus voir d'influence dans la population française, et ceux qui la composent ne doivent avoir d'autre espoir que celui d'être les très humbles serviteurs des anglo-saxons d'aujourd'hui, comme de ceux de demain. Le *Canadien* ne ne veut pas croire que ses compatriotes puissent avoir une part dans l'avenir promis aux populations du nouveau monde. Enfin dans sa fidélité canine, battu, humilié, maltraité, il rêve encore la perpétuité du régime colonial.

Dans son obséquieux dévouement à la cause britannique, le *Canadien* répudie la part que le *Courrier des Etats-Unis* veut nous faire dans les destinies de l'Amérique; le Canada, selon notre confrère de Québec n'est destiné qu'à servir de *pied-à-terre* au léopard anglais; c'est pousser au *nec plus ultra* la servilité. Le *Courrier* ne connait pas assez les faits et gestes du *Canadien* de Québec. Nous pouvons lui dire que cette feuille " *n'a plus rien de Canadien que le nom*;" qu'autrefois lorsqu'il luttait courageusement pour *nos institutions, notre langue et nos lois*, le *Canadien* était l'écho de la population française, qui l'a établi et qui a fait son succès; aujourd'hui il est passé armes et bagage, dans les rangs de la faction oligarchique; il est devenu l'organe des gens en place, de ceux qui sont au pouvoir, quels qu'ils soient, de ceux qui vivent sous le patronage du gouvernement et d'une classe de *chercheurs de places*, qui grossit ses rangs tous les jours, grâce au système corrupteur des administrations coloniales.

Tous ces gens là, cependant, ne forment qu'une poignée d'hommes dans la population canadienne; hommes sans influence, ne possédant ni l'estime ni la considération publique, qui au milieu de leur apostasie nationale et politique, ne croient pas plus que leurs autres compatriotes à la solidité et à la perpétuité du régime vicieux qui nous régit,

C'est pour répondre au *Canadien* que le *Courrier des Etats-Unis* a publié dans son numéro du 28 juillet un second article sur le pays intitulé: " De l'independance du Canada et de ses adversaires." Après avoir détruit l'échafaudage de spécieux arguments et d'absurdes utopies du *Canadien*; le *Courrier* parle des adversaires de l'indépendance du canada. Ce sont d'abord les hommes en place et quelques anciens propriétaires des seigneuries, qu'il signale, comme les ennemis de toute innovation, puis le *Courrier* continue:

Mais la tête de colonne du parti de la résistance et du *statu-quo*, c'est le clergé catholique, le clergé canadien surtout. Depuis l'insurrection de 1837 et 1838, le clergé, effrayé de la part que quelques-uns de ses membres avaient prise à cette insurrection et du danger qui aurait pu en resulter pour lui, est devenu essentiellement conservateur, et il n'y a pas de risque qu'on trouve aujourd'hui dans son sein des prêtres prêts à marcher sur les traces séditieuses du brave curé de Saint-Benoist qui, en 1837, fit fondre le plomb qui couvrait son église pour en faire des balles. Le clergé canadien s'est entièrement rattaché au gouvernement anglais, tout en maintenant la prépondérance du culte catholique contre les différentes sectes du protestantisme. Pour cela, il ne demande aux autorités anglaises que de l'impartialité, car l'unité catholique triomphe aisément par elle-même de l'éparpillement et de la division des sectes du protestantisme. Le clergé catholique français proprement dit, qui a une espèce de patrimoine et de royaume particulier dans le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, est tout aussi docile à la domination anglaise que le clergé canadien. Les séminaristes de Saint-Sulpice sont les seigneurs de l'île de Montréal; ils possèdent une fortune princière qu'ils doivent aux concessions des rois de France, dans les premiers temps de la colonie. Pour conserver la haute main dans la direction de ce royaume canadien, le séminaire de Paris y envoie annuellement de nouvelles recrues. Mais cette invasion des hommes d'outre-mer, qui apportent avec eux les traditions du savoir européen, inspire une jalousie profonde au clergé canadien, dans lequel elle constitue une sorte d'aristocratie. C'est l'envie naturelle et immémoriale du clergé campagnard contre le clergé citadin. Dans cette petite guerre intestine, les Sulpiciens ne veulent pas rester en arrière de *loyalisme* envers la couronne britannique, pour ne pas laisser à leur rivaux les préférences du pouvoir, qui a dans les uns et les autres des serviteurs également dévoués. En voici un exemple récent. Monseigneur de Montréal vient de lancer un mandement contre les sociétés secrètes, mandement appuyé sur un bref du pape Clément XII qui remonte à une centaine d'années. Chacun s'est demandé quelle était la cause et le but de cette croisade inatten-